

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

2019 - 61 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE MISE A DISPOSITION D'UN « SYSTÈME D'INFORMATION DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE » (SIME)

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 19 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 12 Décembre 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 20 Décembre 2019

2019-61 **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE MISE A DISPOSITION D'UN « SYSTÈME D'INFORMATION DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE » (SIME)**

Vu le Code de la Commande Publique,

Dans un contexte d'ouverture des marchés de l'énergie, des groupements d'achats se sont constitués entre les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE) de la Région des Pays de la Loire, pour mutualiser la fourniture et l'acheminement d'électricité de et gaz naturel. Parallèlement à ces groupements d'achat d'énergie, les SDE ont développé des missions d'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie.

Les SDE souhaitent aujourd'hui se doter d'un outil informatique performant pour suivre les consommations.

Afin de rationaliser les achats, de permettre des économies d'échelle et de gagner en efficacité, il apparaît pertinent de constituer un groupement ayant pour but de mettre en place une solution informatique de suivi énergétique commune aux SDE.

Le groupement serait constitué entre les Syndicat d'énergie suivants :

- Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique (SYDELA), coordonnateur ;
- Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml), membre ;
- Territoire d'Énergie Mayenne (TEM), membre.

Le groupement aurait pour objet la passation et l'exécution d'un marché relatif à la mise à disposition d'un « système d'information de management de l'énergie » (SIME) pour :

- Le suivi des groupements d'achat d'électricité et de gaz et notamment la facturation
- La mise à disposition pour les collectivités d'un outil de suivi de leurs dépenses énergétiques
- La mise à disposition des conseillés énergies d'un outil permettant la réalisation de bilan énergie pour les communes bénéficiant d'un accompagnement « maîtrise de l'énergie »
- La création d'un observatoire régionale des consommations énergétiques des collectivités.

La durée prévisionnelle du marché comporte une durée initiale de quatre (4) ans à compter de l'émission de l'ordre de service, reconductible deux (2) fois par période de douze (12) mois. La durée prévisionnelle maximale du marché serait de six (6) ans. Le marché serait conclu pour l'ensemble des membres sans montant minium ni maximum.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion du SYDELA au groupement de commandes pour la conclusion d'un marché pour la mise à disposition d'un « système d'information de management de l'énergie » (SIME) ;
- D'autoriser que le SYDELA soit coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive jointe en annexe, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Président à lancer une procédure en vue de l'attribution d'un marché pour la mise à disposition d'un « système d'information de management de l'énergie » (SIME) ;
- D'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ce marché.

Le Président,
Bernard CLOUET

